RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00353
Numéro SIREN : 820 313 724
Nom ou dénomination : A CANTINA DI MATTEU

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2017 sous le numéro de dépôt 1348

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SCP MES H. NAPPI ET N. CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

A CANTINA DI MATTEU
Moriani plage
20230 San-Nicolao

V/REF :
N/REF : 2016 B 353 / 2017-A-1348

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BASTIA certifie qu'il a reçu le 22/05/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/04/2017
- Nomination de directeur général

Concernant la société

A CANTINA DI MATTEU
Société par actions simplifiée
Moriani plage
20230 San-Nicolao

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-1348 le 23/05/2017

R.C.S. BASTIA 820 313 724 (2016 B 353)

Fait à BASTIA le 23/05/2017,
LE GREFFIER



A CANTINA DI MATTEU

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : MORIANI PLAGE
20 230 SAN NICOLAO
820 313 724 RCS BASTIA

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf avril à quinze heures au siège social,

Monsieur Jean-Matthieu OLIVESI
propriétaire de la totalité des 50 actions de composant le capital social de la Société A CANTINA DI MATTEU,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A:

- La nomination d'un Directeur Général ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide de procéder à la nomination de Madame Alexia EMANUELLI demeurant à Campu Magnu – 20 213 CASTELLARE DI CASINCA, aux fonctions de Directeur Général.

Madame Alexia EMANUELLI, est nommée pour une durée indéterminée à compter de ce jour et disposera des mêmes pouvoirs de direction que le président.

Madame Alexia EMANUELLI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

JMO

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président & associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Le président et associé unique

Jean-Matthieu OLIVESI



SMD